

**DIFFUSION GENERALE**

**0.1.0.0.1.2.**

**Documents Administratifs**

-----

(IMPOTS)

**Texte n° DGI 2013/30**  
**NOTE COMMUNE N° 30 /2013**

**O B J E T :** Aide mémoire des textes législatifs et réglementaires en matière fiscale parus au JORT durant l'année 2012.

La matière fiscale a connu de nouvelles modifications à caractère législatif et réglementaire durant l'année 2012.

Dans le but de permettre aux agents de l'administration fiscale d'accéder facilement à ces modifications et de garantir une bonne application de la législation fiscale dans le temps, la liste jointe en annexe à la présente note fait état, sauf erreur ou omission, des textes parus durant l'année 2012 et se rapportant à la matière fiscale et à l'organisation de l'administration fiscale.

**LE DIRECTEUR GENERAL DES ETUDES  
ET DE LA LEGISLATION FISCALES**

**Signé : Hbiba JRAD LOUATI**

## **Annexe à la Note Commune N°30/2013**

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
<b>I- Lois.</b>	1	-Loi n° 2011-7 du 31 décembre 2011, portant loi de finances pour l'année 2012.
	12	-Règlement intérieur de l'assemblée nationale constituante .
	39	-Loi n° 2012-1 du 16 mai 2012, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012.
	44	<p>-Loi n° 2012-2 du 1<sup>er</sup> juin 2012, relative à la convention de prêt conclue le 12 janvier 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le développement économique et social pour la contribution au financement du programme de développement intégré</p> <p>-Loi n° 2012-3 du 1<sup>er</sup> juin 2012, relative à la convention de prêt conclue le 12 janvier 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le développement économique et social pour la contribution au financement du programme urgent de soutien aux petits projets du secteur privé</p>
	50	<p>-Loi n° 2012-5 du 22 juin 2012, portant approbation de la convention de garantie conclue le 15 avril 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds arabe pour le développement économique et social, comme étant le gérant du compte spécial pour le financement des petites et moyennes entreprises du secteur privés dans les pays arabes, et relative au prêt accordé à la banque de financement des petites et moyennes entreprises pour la contribution au financement des projets des petites et moyennes entreprises du secteur privé.</p> <p>-Loi n° 2012-6 du 22 juin 2012, portant ratification d'un échange de lettre conclu le 25 janvier 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Japon ainsi que les deux lettres de garantie en date du 25 avril 2012 relatives aux deux prêts conclu d'une part entre la</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
		société Tunisie autoroutes et l'agence Japonaise de la coopération internationale et la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux et ladite agence d'autre part .
	52	<p>- Loi organique n° 2012-7 du 3 juillet 2012, portant ratification de la convention de garantie d'emprunts conclue entre la République Tunisienne et les Etats Unis d'Amérique le 8 juin 2012, relative à l'octroi de la garantie du gouvernement américain pour l'émission de la République Tunisienne d'un emprunt obligataire sur le marché financiers américain,</p> <p>-Loi organique n° 2012-8 du 3 juillet 2012, portant ratification des amendements à l'article 1<sup>er</sup> et à l'article 18 de l'accord portant création de la banque européenne pour la reconstruction et le développement.</p>
	54	<p>-Loi n°2012-9 du 7 juillet 2012, portant ratification de la convention de moudharaba restreinte conclue le 27 février 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque islamique de développement, relative au programme de la micro-finance pour la promotion de l'auto-emploi et le développement de l'investissement au profit des jeunes,</p> <p>-Loi n° 2012-10 du 7 juillet 2012, portant ratification de la convention d'istinaâ conclue le 27 février 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque islamique de développement, relative à la réalisation du projet de développement agricole intégré dans les gouvernorats du Kef et de Kasserine.</p>
	59	<p>-Loi organique n° 2012-11 du 26 juillet 2012, portant ratification d'un protocole d'accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Italienne en date du 25 novembre 2011, concernant l'octroi d'une ligne de crédit, en faveur des PME,</p> <p>- Loi n° 2012-12 du 26 juillet 2012, portant ratification de l'accord de garantie conclu le 29 février 2012 entre le gouvernement de la</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
		République Tunisienne et la banque Africaine de développement, relatif au prêt accordé à l'office national de l'assainissement pour la contribution au financement du projet d'amélioration de la qualité des eaux épurées .
	62	-Loi organique n° 2012-13 du 4 août 2012, modifiant la loi n° 67-29 du 14 juillet 1967, relative à l'organisation judiciaire, du conseil supérieur de la magistrature et au statut de la magistrature.
	65	<p>-Loi n° 2012-14 du 15 août 2012, relative à la modification de certaines dispositions de la loi n° 2012-1 du 16 mai 2012, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012,</p> <p>-Loi n° 2012-15 du 15 août 2012, portant ratification du contrat de cautionnement conclu le 13 février 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Européenne d'Investissement relatif au prêt accordé au groupe chimique Tunisien pour la contribution au financement du projet de «construction d'une unité de production de triple super phosphate (TSP) à M'Dhilla»,</p> <p>- Loi n° 2012-16 du 15 août 2012, portant ratification de la convention de garantie de prêt conclue à Tunis le 12 avril 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence Française de développement, relative au prêt accordé à la société nationale d'exploitation et de distribution des eaux (SONEDE) pour la contribution au financement du programme de sécurisation des capacités de production et d'adduction d'eau potable .</p>
	76	-Loi n° 2012-17 du 21 septembre 2012, autorisant l'Etat à souscrire à l'augmentation du capital de la société tunisienne de banque et la mise en jeu de la garantie de l'Etat au profit de la banque au titre des emprunts extérieurs.

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
	77	-Loi n° 2012-18 du 25 septembre 2012, portant modification de certaines dispositions du code de comptabilité publique, en vue de la création d'un corps spéciale d'huissiers du trésor relevant du ministère de finances.
	78	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi organique n° 2012-19 du 12 juillet 2012, portant ratification de l'amendement aux statuts du fonds monétaire international,</li> <li>- Loi n° 2012-20 du 12 juillet 2012, autorisant l'augmentation de la quote-part de la Tunisie au fonds monétaire international</li> </ul>
	96	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 2012-21 du 3 décembre 2012, portant ratification de la convention de prêt conclue entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Africaine de développement pour la contribution au financement du programme d'appui à la relance économique et au développement inclusif,</li> <li>- Loi n° 2012-22 du 3 décembre 2012, portant ratification de l'accord de prêt conclu à Washington entre le gouvernement de la République Tunisienne et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement pour la contribution au financement du deuxième programme d'appui à la relance économique (gouvernance, opportunités et création d'emplois).</li> </ul>
	103	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 2012-24 du 24 décembre 2012, relative à la convention de pension livrée,</li> <li>- Loi n° 2012-25 du 24 décembre 2012, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2012-1 du 16 mai 2012, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012.</li> </ul>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
<b>I- Décrets et arrêtés :</b>  <b>Ministère des Finances.</b>	2	<p>-Décret n° 2012- 1 du 4 janvier 2012, portant répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n° 2011 -7 du 31 décembre 2011 portant loi de finances pour l'année 2012.</p> <p>-Décret n° 2012-2 du 4 janvier 2012, portant suspension ou réduction des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée et du prélèvement dus sur certains produits agricoles et agro-alimentaires,</p> <p>-Décret n° 2012-3 du 4 janvier 2012, fixant la liste des semences et plants bénéficiant de l'exonération des droits de douanes et de la taxe sur la valeur ajoutée,</p> <p>-Décret n° 2012-4 du 4 janvier 2012, portant suspension ou réduction des droits de douane, de la taxe sur la valeur ajoutée et du droit de consommation dus sur certains produits destinés au secteur de la santé,</p> <p>-Décret n° 2012-5 du 4 janvier 2012, relatif à la fixation des conditions du bénéfice des avantages fiscaux à l'acquisition des voitures de type « taxi » ou « louage » ou des voitures destinés au transport rural,</p> <p>-Décret n° 2012-6 du 4 janvier 2012, portant réduction à 12% du taux de la taxe sur la valeur ajoutée sur certains produits pétroliers,</p> <p>-Décret n° 2012-7 du 4 janvier 2012, portant suspension ou réduction du droit de consommation et de la taxe sur la valeur ajoutée à l'acquisition des véhicules de transport public des personnes et fixation des conditions d'octroi de ces avantages,</p> <p>-Décret n° 2012-8 du 4 janvier 2012, portant suspension ou réduction des droits de douane, du droit de consommation et de la taxe sur la valeur ajoutée dus sur certains produits,</p> <p>-Décret n° 2012-9 du 4 janvier 2012, portant réduction à 12% du taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable à l'électricité basse tension à usage domestique et à l'électricité moyenne et basse tension utilisé pour le fonctionnement des équipements de pompage de l'eau destiné à l'irrigation agricole.</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
	6	<p>-Arrêté du ministre des finances du 18 janvier 2012, relatif à la fixation du montant maximum du micro-crédit et des conditions de son octroi par les institutions de micro finance,</p> <p>-Arrêté du ministre des finances du 18 janvier 2012, portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants.</p>
	8	<p>-Arrêté du ministre des finances du 25 janvier 2012, portant approbation du règlement intérieur de la mutuelle des agents de la douane.</p>
	11	<p>-Arrêté du ministre des finances du 7 février 2012, relatif à la fixation du chiffre d'affaires annuel brut réalisé par les contribuables tenus d'utiliser les moyens électroniques à distance pour l'accomplissement de leurs obligations fiscales,</p> <p>-Arrêté du ministre des finances du 7 février 2012, fixant le chiffre d'affaires annuel brut réalisé par les contribuables tenus de déposer les déclarations, listes et relevés sur supports magnétiques.</p>
	19	<p>-Arrêté du ministre des finances du 3 mars 2012, modifiant l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste des entreprises d'assurance, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.</p>
	21	<p>-Arrêté du ministre des finances du 12 mars 2012, portant augmentation des prévisions des crédits d'engagement et de paiement couverts par des ressources extérieures affectées aux projets et programmes de développement de l'Etat pour l'année 2010.</p>
	28	<p>-Décret n° 2012-140 du 10 avril 2012, portant approbation de la convention signée entre le ministère des finances et la banque centrale de Tunisie relative à l'émission et au remboursement de titres obligataires au nom et pour le compte de l'Etat sur le marché financier international sous forme de placement privé,</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
		-Décret n° 2012-141 du 10 avril 2012, complétant le décret n° 2008-1031 du 14 avril 2008 accordant à la société « TAV Tunisie » les avantages prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.
	39	-Décret n° 2012-354 du 17 mai 2012, portant répartition des crédits du budget de l'Etat ouverts par la loi n° 2012-1 du 16 mai 2012, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012.
	42	-Arrêté du ministre des finances du 26 mai 2012, fixant les calendriers de paiement des créances fiscales revenant à l'Etat, des créances revenant aux collectivités locales et des amendes et condamnations pécuniaires prévus par la loi n° 2012-1 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012.
	43	-Décret n° 2012-434 du 26 mai 2012, portant répartition par article des crédits d'engagement et de paiement couverts par des ressources extérieures affectées pour l'année 2010 à l'intérieur de la neuvième partie « dépenses de développement sur ressources extérieures affectées »,  - Décret n° 2012-435 du 26 mai 2012, modifiant et complétant le décret n° 2000-634 du 13 mars 2000, portant fixation de la liste des produits soumis à la taxe professionnelle au taux de 1% au profit du fonds de développement de la compétitivité dans les secteurs de l'industrie, des services et de l'artisanat, tel que modifié par le décret n° 2008-4111 du 30 décembre 2008,  -Décret n° 2012-436 du 26 mai 2012, portant approbation de la convention relative à la création d'une société d'investissement à capital fixe non résidente dénommée « SILVER Point Group ».
	44	-Décret n° 2012-470 du 29 mai 2012, modifiant le décret n° 2008-94 du 16 janvier 2008, portant organisation et attributions des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances ,

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
		<p>-Décret n° 2012-471 du 2 juin 2012, modifiant le décret n° 2004-1191 du 25 mai 2004, portant fixation de la liste des produits exonérés de la taxe pour la protection de l'environnement tel que modifié par les textes subséquents et notamment par le décret n° 2010-905 du 26 avril 2010,</p> <p>-Décret n° 2012-472 du 2 juin 2012, portant fixation des modalités et procédures de paiement de la contribution conjoncturelle volontaire prévue par l'article 5 de la loi n° 2012-1 du 16 mai 2012, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012,</p> <p>-Décret n° 2012-473 du 2 juin 2012, portant fixation des conditions et modalités d'octroi des avantages prévus par l'article 4 de la loi n° 2012-1 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012,</p> <p>-Décret 2012-474 du 2 juin 2012, portant application des dispositions de l'article 8 de la loi n° 2012-1 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012,</p> <p>- Décret n° 2012-475 du 2 juin 2012, portant fixation des conditions et des modalités d'octroi de l'incitation de soutien aux associations sportives prévue par l'article 64 de la loi n° 2012-1 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012.</p>
	48	<p>-Décret n° 2012-629 du 13 juin 2012, portant modification du décret n° 2008-2047 du 2 juin 2008, fixant l'indemnité allouée aux membres du collège du comité général des assurances prévue par l'article 184 du code des assurances,</p> <p>-Décret n° 2012-630 du 13 juin 2012, modifiant et complétant le décret n° 90-904 du 4 juin 1990, relatif au compte du cautionnement mutuel des comptables public.</p>
	49	<p>-Arrêté du ministre des finances du 13 juin 2012, portant fixation de la liste des locaux de l'administration fiscale qui ont été incendiés et pillés.</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
	51	-Décret n° 2012-645 du 27 juin 2012, portant modification du décret n° 95- 197 du 23 janvier 1995, fixant les avantages fiscaux au profit des tunisiens résidents à l'étranger et les conditions de leur octroi.
	60	<p>-Décret n° 2012-890 du 24 juillet 2012, portant application des dispositions de l'article 22 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment le décret-loi n° 2011-99 du 21 octobre 2011, portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et assouplissement des conditions de leurs interventions,</p> <p>-Décret n° 2012-891 du 24 juillet 2012, portant application des dispositions de l'article 22 ter et l'article 22 quater du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que complété et modifié par les textes subséquents et notamment le décret-loi n° 2011-99 du 21 octobre 2011, portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et assouplissement des conditions de leurs interventions.</p>
	61	-Arrêté du ministre des finances du 27 juillet 2012, portant publication des taux d'intérêt effectifs moyens et des seuils des taux d'intérêt excessifs correspondants
	63	<p>-Décret n° 2012-1047 du 27 juillet 2012, complétant et modifiant le décret n° 94- 1192 du 30 mai 1994, fixant la liste des équipements et les conditions de bénéfice des incitations prévues par l'article 9 du code d'incitation aux investissements,</p> <p>-Décret n° 2012-1048 du 27 juillet 2012, modifiant le décret n° 94-876 du 18 avril 1994, fixant la liste des biens d'équipement nécessaires à la réalisation des investissements dans le secteur touristique et éligibles au bénéfice des incitations fiscales prévues par l'article 56 du code d'incitation aux investissements et les conditions d'octroi de ces incitations.</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
	66	-Arrêté du ministre des finances du 14 août 2012, modifiant l'arrêté du 26 mai 2012 relatif aux calendriers de paiement des créances fiscales revenant à l'Etat, des créances revenant aux collectivités locales et des amendes et condamnations pécuniaires prévus par la loi n° 2012-1 du 16 mai 2012 portant loi des finances complémentaire pour l'année 2012.
	72	<p>-Décret n° 2012-1698 du 4 septembre 2012, accordant à la société de gestion du parc industriel et technologique de Médenine les avantages prévus par les articles 51 bis, 52 et 52 bis du code d'incitation aux investissements,</p> <p>-Décret n° 2012-1699 du 4 septembre 2012, accordant à la société « Aérolia » les avantages prévus par les articles 52 et 52 bis du code d'incitation aux investissements.</p>
	77	-Décret n° 2012-1984 du 4 septembre 2012, portant répartition des crédits, octroi de crédits complémentaires et virement de crédits de partie à partie et d'article à article au titre du budget de l'Etat pour l'année 2011.
	79	-Décret n° 2012-2128 du 28 septembre 2012, fixant les modalités de fonctionnement de l'autorité de contrôle de la micro finance.
	86	-Arrêté du ministre des finances du 24 octobre 2012, fixant la compétence territoriale des centres régionaux de contrôle des impôts de Sfax 1 et Sfax 2, relevant des services extérieurs de la direction générale des impôts au ministère des finances.

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
	91	<p>-Décret n° 2012-2739 du 13 novembre 2012, portant octroi d'avantages fiscaux à l'importation de certains produits,</p> <p>-Décret n° 2012-2740 du 13 novembre 2012, accordant à la société de gestion du pôle technologique de Sidi Thabet les avantages prévus par les articles 51 bis et 52 du code d'incitation aux investissements,</p> <p>-Décret n° 2012-2741 du 13 novembre 2012, accordant à la société « Biophyres Tunisie» les avantages prévus par l'article 52 du code d'incitation aux investissements.</p>
	93	<p>-Décret n° 2012-2773 du 19 novembre 2012, modifiant et complétant le décret n° 95-744 du 24 avril 1995, portant application des articles 88 et 89 de la loi n°94-127 du 26 décembre 1994 portant loi de finances pour la gestion 1995 relatifs à la fixation des listes des matières premières et des produits semi-finis nécessaires à la fabrication des équipements utilisés dans la maîtrise de l'énergie ou dans le domaine des énergies renouvelables et des équipements utilisés dans la maîtrise des énergies dans le domaine des énergies renouvelables.</p>
	96	<p>-Décret n° 2012-2944 du 27 novembre 2012, portant transfert de crédits dans le cadre du budget de l'Etat,</p> <p>-Décret n° 2012-2945 du 27 novembre 2012, portant application des dispositions de l'article 23 de la loi n°88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, et de l'article 22 quinque du code des organismes de placement collectif.</p>
	97	<p>-Décret n° 2012-2970 du 29 novembre 2012, portant augmentation des montants de l'indemnité de contrôle allouée aux membres du contrôle général des finances au titre de l'année 2012,</p>
	98	<p>-Décret n° 2012-3008 du 27 novembre 2012, fixant l'organigramme de l'office des logements du personnel des finances.</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
<b>Présidence de Gouvernement</b>	27	-Décret n° 2012-128 du 5 avril 2012, portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la banque centrale de Tunisie en date du 21 mars 2012, relative à l'émission de titres obligatoires au nom et pour le compte de l'Etat sur le marché financier international.
	45	-Décret n° 2012-515 du 2 juin 2012, portant modification du décret n° 2002- 3158 du 17 décembre 2002 portant réglementation des marchés publics et le décret n° 2011-623 du 23 mai 2011 portant dispositions spécifiques pour la réglementation des marchés publics.
	52	-Décret n° 2012-647 du 3 juillet 2012, portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la banque centrale de Tunisie en date du 27 juin 2012, relative à l'émission d'un emprunt obligataire pour le compte de l'Etat sur le marché financier américain dans les limites d'un montant de 500 millions de dollars américains avec la garantie des Etats-Unis d'Amérique.
	62	-Décret n° 2012-954 du 27 juillet 2012, portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la banque centrale de Tunisie en date du 27 juin 2012, relative à la conclusion d'une convention de prêt compensatoire avec le fonds monétaire Arabe,  -Décret n° 2012-955 du 27 juillet 2012, portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la banque centrale de Tunisie en date du 27 juin 2012, relative à la conclusion d'une convention de prêt automatique avec le fonds monétaire Arabe,  -Décret n° 2012-956 du 27 juillet 2012, portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la banque centrale de Tunisie en date du 27 juin 2012, relative à la conclusion d'une convention de prêt ayant pour objet une facilité d'ajustement structurel du secteur financier et bancaire avec le fonds monétaire Arabe.
	73	-Décret n° 2012-1710 du 14 septembre 2012, relatif à la répartition des horaires et jours de travail des agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
		<p>publics à caractère administratif,</p> <p>-Décret n° 2012-1711 du 4 septembre 2012, fixant la nature des dépenses de fonctionnement et d'équipement à caractère régional.</p>
	95	<p>-Décret n° 2012-2878 du 19 novembre 2012, relatif au contrôle des dépenses publiques.</p>
	96	<p>- Décret n° 2012-2938 du 3 décembre 2012, portant approbation de la délibération du conseil d'administration de la banque centrale de Tunisie en date du 31 octobre 2012, relative à l'émission d'un emprunt obligataire sur le marché financier japonais avec la garantie de la banque du Japon pour la coopération internationale .</p>
<b>Ministère des Affaires Etrangères .</b>	56	<p>- Décret n° 2012-783 du 10 juillet 2012, portant ratification d'une convention de coopération économique et technique entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Populaire de Chine.</p>
	62	<p>-Décret n° 2012-962 du 27 juillet 2012, portant ratification d'un accord de coopération financière entre la République Tunisienne et la Libye.</p>
	77	<p>-Décret n° 2012-1976 du 20 septembre 2012, portant ratification d'un mémorandum d'entente entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat des Emirats Arabes Unis relatif à la coopération financière et technique.</p>
	84	<p>-Décrète n° 2012-2476 du 16 octobre 2012, portant ratification d'un accord de transfert de fonds relatif à un don entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
<b>Ministère de l'investissement et de la Coopération Internationale .</b>	18	<p>-Décret n° 2012-62 du 1<sup>er</sup> mars 2012, portant ratification de la convention de garantie de prêt conclue à Tunis le 10 décembre 2010 entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement pour la contribution au financement du premier tronçon prioritaire du réseau ferroviaire rapide de Tunis,</p> <p>-Décret n° 2012-63 du 1<sup>er</sup> mars 2012, portant ratification de la convention de garantie de prêt conclue à Tunis le 10 décembre 2010 entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement pour la contribution au financement du premier tronçon prioritaire du réseau ferroviaire rapide de Tunis,</p> <p>-Décret n° 2012-64 du 1<sup>er</sup> mars 2012, portant ratification de la convention de garantie de prêt conclue à Tunis le 10 décembre 2010 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque Allemande pour la reconstruction pour la contribution au financement du premier tronçon prioritaire du réseau ferroviaire rapide de Tunis.</p>
	73	<p>-Décret n° 2012-1728 du 4 septembre 2012, portant ratification de l'accord de don conclu à Tunis le 7 mai 2012 entre le gouvernement de République Tunisienne et l'agence française de développement pour la contribution au financement du programme national de requalification urbaine IV,</p> <p>-Décret n° 2012-1729 du 4 septembre 2012, portant ratification de l'accord de don conclu à Tunis le 18 juin 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du projet de participation locale et travaux communautaires,</p> <p>-Décret n° 2012-1730 du 4 septembre 2012, portant ratification de l'accord de don conclu à Washington le 20 avril 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du projet de guichet d'urgence en faveur des jeunes ruraux Tunisiens ,</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
		<p>-Décret n° 2012-1731 du 4 septembre 2012, portant ratification de l'accord de don conclu à Washington le 20 avril 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du projet de prestation de services participatifs pour la réintégration,</p> <p>-Décret n° 2012-1732 du 4 septembre 2012, portant ratification de l'accord de don conclu à Washington le 20 avril 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du projet de modernisation du système Tunisien de marchés publics.</p>
	77	<p>-Décret n° 2012-1995 du 20 septembre 2012, portant ratification de la convention de financement n° ENPI/2011/023 - 569 (SPRING) concernant le «programme d'appui à l'accord d'association et à la transition » entre le gouvernement de la République Tunisienne et la commission européenne.</p>
	84	<p>- Décret n° 2012-2518 du 16 octobre 2012, portant approbation de l'accord de don conclu le 11 juin 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le fonds international de développement agricole pour la contribution au financement du programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales du Sud-Est .</p>
	86	<p>- Décret n° 2012-2559 du 16 octobre 2012, portant ratification de la convention de financement relative au « programme d'appui à la société civile » conclue à Tunis le 9 juillet 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la commission Européenne.</p>
	96	<p>- Décret n° 2012-2947 du 27 novembre 2012, portant ratification de la convention de financement (n° ENPI-2011-022-772) relative au « programme d'appui à la compétitivité des services » conclue à Tunis le 9 juillet</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
		2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et la commission Européenne.
	98	<p>- Décret n°2012-3115 du 4 décembre 2012, portant ratification de la convention de don conclue à Tunis le 8 novembre 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de la République Turque à titre d'appui budgétaire par le refinancement des projets d'infrastructure et de fourniture d'équipements d'origines turque et d'assistance technique,</p> <p>- Décret n°2012-3116 du 4 février 2012, portant ratification de la convention de don conclue à Tunis le 29 mars 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement pour la contribution au financement du projet de modernisation du secteur agricole en Tunisie,</p> <p>- Décret n° 2012-3117 du 4 décembre 2012, portant ratification de la convention de don conclue à Tunis le 3 janvier 2012 entre le gouvernement de la République Tunisienne et l'agence française de développement pour la contribution au financement du projet de promotion des indications géographiques protégées des produits agricoles Tunisiens.</p>
<b>Ministère de l'Intérieur</b>	29	-Décret n° 2012-147 du 10 avril 2012, portant répartition de la réserve du fonds commun des collectivités locales.
	41	-Décret n°2012-408 du 17 mai 2012, modifiant et complétant le décret n°2010-261 du 15 février 2010, portant détermination des conditions et de la procédure d'autorisation de la publicité dans le domaine public routier et dans les propriétés immobilières y attenantes, appartenant aux personnes.
	44	-Décret n° 2012-452 du 29 mai 2012, déclarant d'utilité publique, les premiers travaux de dallage des trottoirs dans quelques rues et avenues de la ville de la Soukra.

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
	76	-Décret n° 2012-1958 du 20 septembre 2012, portant modification du décret n° 98-1428 du 13 juillet 1998, relatif à la fixation du tarif des taxes que les collectivités locales sont autorisées à percevoir.
	84	-Décret n° 2012-2475 du 16 octobre 2012, fixant les conditions d'application des dispositions du 2 <sup>ème</sup> sous-paragraphe de l'article 16 de la loi n° 75-35 du 14 mai 1975, portant loi organique du budget des collectivités locales.
<b>Ministère du Commerce et de l'Artisanat.</b>	63	-Décret n° 2012-1076 du 27 juillet 2012, modifiant le décret n° 94-1743 du 29 août 1994, portant fixation des modalités de réalisation des opérations de commerce extérieur.
<b>Ministère de l'Industrie</b>	9	-Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 25 janvier 2012, portant institution d'un permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Fkirine».  -Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 25 janvier 2012, portant institution d'une concession d'exploitation de substances minérales du 4 <sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Jebel Houfia» dans le gouvernorat de Kairouan.
	16	- Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 février 2012, portant modification de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Jelma »,  - Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 février 2012, portant modification de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Nord des Chotts ».
	24	- Arrêté du ministre de l'industrie et de commerce du 21 mars 2012, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 4 <sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Sebkhat Mcheguig » dans le gouvernorat de Sidi Bouzid.

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
		<p>- Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant autorisation de cession totale de droits et obligations dans le permis de recherche de substances minérales du 3<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Troza » du gouvernorat de Kairouan</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 5<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Nafta Tozeur » dans le gouvernorat du Tozeur.</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant autorisation de cession totale de droits et obligations dans le permis de recherche de substances minérales du 3<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Sidi Bou Aouane » du gouvernorat de Jendouba .</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 4<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Sebkhat El Brigua" dans le gouvernorat de Médenine,</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 4<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « El Benia » dans le gouvernorat de Tataouine,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant annulation du permis de recherche du 4<sup>ème</sup> groupe au lieu dit «Gloub El Homr » dans le gouvernorat de Tataouine,</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 3<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Mangem Lajred » dans le gouvernorat de Kasserine,</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 3<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Kebbouch » dans le gouvernorat du Kef,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant autorisation de cession totale de droits et obligations dans le permis de recherche de substances minérales du 4<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Kef Ennsour » du gouvernorat de Sidi Bouzid,</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
		<p>- Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 4<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Jebel Grimissa » dans le gouvernorat de Tataouine,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 4<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Aziz » dans le gouvernorat de Tataouine,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant institution d'un permis de recherche de substances minérales du 4<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Jebel Morra » dans le gouvernorat de Béjà,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie et du commerce du 21 mars 2012, portant autorisation de cession totale de droits et obligations dans le permis de recherche de substances minérales du 3<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Boukhil » du gouvernorat de Siliana.</p>
	30	<p>- Arrêté du ministre de l'industrie du 13 avril 2012, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Les Oasis»,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie du 13 avril 2012, portant extension de la durée de validité du premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Nord Médenine »,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie du 13 avril 2012, portant premier renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Sud Remada »,</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie du 13 avril 2012, portant annulation du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis «Medjerda»,</p>
	32	<p>- Arrêté du ministre de l'industrie du 17 avril 2012, portant institution d'une concession d'exploitation de substances minérales du 4<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Jebel Rkaiz El Beidha » dans le gouvernorat de Gafsa ,</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
		<p>- Arrêté du ministre de l'industrie du 17 avril 2012, portant institution d'une concession d'exploitation de substances minérales du 4<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Zemlet El Beidha - Oued Mestaoua » dans le gouvernorat de Tataouine.</p>
	49	<p>- Arrêté du ministre de l'industrie du 13 juin 2012, portant institution d'une concession d'exploitation de substances minérales du 4<sup>ème</sup> groupe au lieu dit « Hassi El Gypse – Mestaoua» dans le gouvernorat de Tataouine .</p>
	56	<p>- Décret n° 2012-793 du 10 juillet 2012, portant institution d'une prime au titre de la contribution de l'Etat aux frais de séchage de lait frais produit localement et fixant les modalités et les procédures de son octroi .</p>
	97	<p>-Arrêté du ministre de l'industrie du 27 novembre 2012, portant extension de la durée de validité de la période du troisième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Anaguid »,</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie du 27 novembre 2012, portant extension de la période de validité du permis de prospection d'hydrocarbures dit permis«Azmour».</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie du 27 novembre 2012, portant extension de la période de validité du permis de prospection d'hydrocarbures dit permis « Raf Raf »</p> <p>- Arrêté du ministre de l'industrie du 27 novembre 2012, portant extension de la durée de validité de la période initiale du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Mahdia»</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie du 27 novembre 2012, portant extension de la durée de validité du deuxième renouvellement du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Jenein Nord»</p> <p>-Arrêté du ministre de l'industrie du 27 novembre 2012, portant extension de superficie du permis de recherche d'hydrocarbures dit permis « Bouhajla »</p>

<b>Nature des textes</b>	<b>Numéros</b>	<b>Objet</b>
<b>Ministère des Tourisme</b>	44	-Décret n° 2012-483 du 29 mai 2012, complétant le décret n° 94-822 du 11 avril 1994, portant détermination de la liste des zones touristiques municipales.
<b>Ministère des Affaires Sociales</b>	10	-Arrêté du ministre des affaires sociales du 7 février 2012, relatif à la fixation du barème d'actualisation des salaires pris en compte dans le calcul des pensions de vieillesse, d'invalidité et de survivants.
<b>Ministère de l'Equipement</b>	44	-Décret n° 2012-509 du 2 juin 2012, complétant le décret n° 2007-534 du 12 mars 2007, fixant les conditions d'octroi des prêts et subventions par le fonds national d'amélioration de l'habitat.
	54	-Décret n° 2012-750 du 2 juillet 2012, modifiant le décret n° 2007-535 du 12 mars 2012, fixant les modalités et les conditions de gestion de fonds national de l'habitat.
	65	-Décret n° 2012-1224 du 10 août 2012, portant application des dispositions de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012 relatives au création du programme spécifique pour le logement social.
<b>Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi</b>	61	- Décret n° 2012-953 du 2 août 2012, modifiant et complétant le décret n° 2009-349 du 9 février 2009 fixant les programmes du fonds national de l'emploi, les conditions et les modalités de leur bénéfice.
	82	- Décret n° 2012-2369 du 16 octobre 2012, fixant les programmes du fonds national de l'emploi, les conditions et les modalités de leur bénéfice.